

## Briefing | Objectif 2

# Nombre de personnes affectées par les catastrophes

Emma Lovell  
Virginie le Masson

Mars 2015

Cette note apporte des éléments d'information pertinents pour l'adoption de l'objectif (ii), qui prévoit de *réduire [substantiellement] le nombre de personnes affectées [de 20 %] d'ici à 2030*, et des deux variantes de cet objectif.

Entre 2005 et 2014, les catastrophes 'naturelles' ont affecté en moyenne 168,5 millions de personnes par an.<sup>1</sup>

### Différentes définitions du terme 'affectées':

- « Personnes ayant besoin d'une assistance immédiate pendant une période d'urgence, par exemple pour répondre à leurs besoins élémentaires de survie, comme la nourriture, l'eau, l'hébergement, l'assainissement ou une assistance médicale immédiate » (CRED).<sup>2</sup>
- « Nombre de personnes qui subissent les effets indirects ou secondaires d'une catastrophe. Il s'agit du nombre de personnes, autres que les victimes, qui subissent l'impact des effets secondaires des catastrophes, du fait de carences en termes de services publics, de commerce, de travail, ou en raison de leur isolement » (UNISDR).<sup>3</sup>
- Les personnes affectées par des catastrophes peuvent être confrontées à un « accès inégal à l'assistance ; à une discrimination dans l'acheminement de l'aide ; à un déplacement forcé ; à la violence sexuelle et sexiste ; à une perte des documents d'identité ; à l'enrôlement des enfants dans des forces de combat ; à un retour ou une réinstallation involontaires ou dangereux ; ou à des problèmes de restitution des biens. Les populations affectées [...] [peuvent être] forcées à quitter leur domicile ou leur lieu de résidence [...] [et deviennent ainsi] des personnes déplacées dans leur propre pays » (IASC).<sup>4</sup>

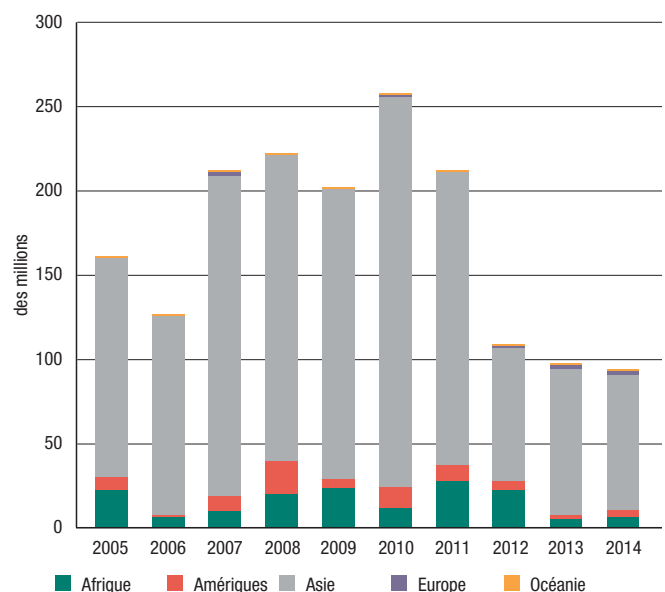
### Contexte <sup>5</sup>

- Les catastrophes se produisent lorsque des aléas naturels ou technologiques affectent une population et l'environnement. L'ampleur de l'impact et le degré de vulnérabilité des personnes ou leur capacité à faire face et à réagir aux aléas dépendent de différents processus sociaux, économiques, culturels et politiques.<sup>6</sup>

- Les personnes peuvent être affectées directement (suite à la destruction d'équipements professionnels ou de bétail, à la perte de leur logement, etc.) ou indirectement (en raison de l'impact sur le marché du travail et les salaires, de la malnutrition et des retards de croissance chez les enfants, de l'impossibilité pour les enfants d'aller à l'école, de la violence basée sur le genre, de maladies, etc.).<sup>7</sup>
- Il importe de distinguer les catastrophes soudaines (comme les tremblements de terre) des catastrophes survenant plus lentement (les sécheresses par exemple), car souvent, ces dernières ne sont pas comptabilisées, c'est-à-dire qu'on ne reconnaît pas suffisamment les très nombreuses façons dont les personnes sont affectées ni le fait qu'elles ne sont pas en mesure de résister et de faire face aux catastrophes, puis de s'en remettre, sur une période prolongée. Ces personnes peuvent ainsi rester 'sans protection adaptée'.<sup>8</sup>

Le graphique ci-dessous présente le nombre de personnes affectées par des catastrophes entre 2005 et 2014

### Nombre total de personnes affectées par des catastrophes, 2005-2014



## Nécessité d'inclure les groupes vulnérables/à risque<sup>9</sup>

- Les personnes peuvent être plus vulnérables, ou plus exposées, aux catastrophes en fonction de leur sexe, âge, revenu, handicap, origine ethnique, culture, religion, etc. De ce fait, elles sont souvent marginalisées sur les plans géographique, social, économique, culturel et politique.
- Ces groupes sont plus susceptibles d'être affectés et de subir les effets des catastrophes de manière disproportionnée, car ils sont souvent confrontés à de mauvaises conditions de vie, à l'insuffisance d'infrastructures, à une absence de diversification des revenus et à un accès limité aux services de base.
- Ces groupes « sont souvent forcés ou enclins à migrer et à s'installer dans des zones où ils auront un meilleur accès à des moyens de subsistance leur permettant de survivre, mais qui sont aussi souvent plus exposées aux aléas ». <sup>10</sup> Il est donc plus probable qu'ils soient affectés lors d'une catastrophe.

## Projections

- On constate une augmentation de l'exposition aux catastrophes et du nombre de personnes et de biens situés dans des zones à risque. <sup>11</sup> Il est donc probable que le nombre de personnes affectées par les catastrophes continue d'augmenter.
- Cela est souvent dû à des « pressions démographiques et économiques, au nombre croissant de personnes vivant dans des zones côtières et des zones exposées, et à la dégradation ou la disparition des écosystèmes naturels ». <sup>12</sup>
- En 2030, jusqu'à 325 millions de personnes extrêmement pauvres vivront dans les 49 pays les plus exposés aux aléas, dont la majorité est située en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne <sup>13</sup>. L'impact et le nombre de personnes affectées par les catastrophes dans ces pays dépendront de l'intensité des aléas, ainsi que des processus sociaux, économiques, culturels et politiques et du soutien en place dans ces pays.

## Difficultés pour fixer des points de référence

- Il faut convenir d'une définition universelle des « personnes affectées » par les catastrophes, qui tienne compte des personnes affectées directement et indirectement, à la fois par les catastrophes à progression lente et celles survenant soudainement.

- L'absence de données de référence et d'une méthodologie pour surveiller le nombre de personnes exposées aux aléas et celles affectées directement ou indirectement par les catastrophes, limite la collecte et la comparaison de données fiables.
- Le suivi et l'évaluation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe (RRC) manque généralement d'informations fondées sur la collecte systématique de données désagrégées par sexe, âge et handicap. En outre, les organismes chargés de collecter les données officielles de recensement et celles relatives aux catastrophes négligent souvent l'origine ethnique et l'appartenance à une caste ou à une religion. <sup>14</sup> C'est pourquoi il est encore plus difficile d'évaluer quelles sont les personnes affectées. <sup>15</sup>
- La collecte de données sur le risque extensif et les catastrophes à progression lente présente plusieurs difficultés, entre autres, des problèmes d'ordre technique, l'absence d'incitations politiques ou les définitions différentes adoptées dans les bases de données consacrées aux pertes. <sup>16</sup> Par conséquent, les cadres de surveillance négligent ces risques, et il s'ensuit un manque de ressources, d'aide et de soutien aux personnes pendant ces crises.
- Il convient aussi d'ajuster les tendances mondiales pour tenir compte d'aspects tels que la croissance démographique et les évolutions du marché du travail, afin de mesurer correctement le nombre de personnes affectées.
- Les besoins, vulnérabilités, attentes et capacités existantes de tous les groupes sont différenciés et propres au contexte, et doivent être examinés au titre des « catégories de groupes affectés » (à examiner/élaborer/convenir dans le cadre du processus de travail de l'après-Sendai, lequel sera décidé lors de la Conférence – 16 ii) alt. bis : \* \* \* Note de bas de page du Cadre de RRC pour l'après-2015) pour développer la résilience de manière efficace et équitable.
- La collecte, l'évaluation et l'analyse des données devraient être désagrégées non seulement selon le sexe, mais également, lorsque c'est nécessaire, selon d'autres aspects de la vulnérabilité sociale, et notamment l'âge, le handicap, l'origine ethnique ou le statut socio-économique.

1. Données téléchargées sur le site du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) pour la décennie 2005-2015. Disponibles à l'adresse : <http://www.cred.be/>
2. CRED (Centre for Research on Epidemiology of Disasters) (2009). *Criteria and Definition*. Belgique : Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), Université de Louvain. (<http://www.emdat.be/criteria-and-definition>)
3. Desinventar (n.d.) Definition of basic effects. Disponible à l'adresse : [www.desinventar.net/effects.html](http://www.desinventar.net/effects.html)
4. Inter-Agency Standing Committee (IASC). (2006) Protecting Persons Affected By Natural Disasters. *IASC Operational Guidelines on Human Rights and Natural Disasters*. Washington DONC : Brookings-Bern Project on Internal Displacement.
5. Repris de Lovell, E. et le Masson, V. (2014) 'Equity and Inclusion in Disaster Risk Reduction: Building Resilience for All'. Londres : Climate and Development Knowledge Network et ODI.
6. Wisner, B., Cannon, T., David, I. et Blaikie, P. (2004). *At Risk: Natural Hazards, People's Vulnerability and Disasters*. 2ème éd. Londres : Routledge.
7. Anttila-Hughes, J. et Sharma, M. (2014) 'Linking Risk Models to Microeconomic Indicators. Impact Appraisal for Sovereign Disaster Risk Financing and Insurance Project: Phase 1'. Microeconomics and Catastrophe Risk Modelling Paper 2. Londres : ODI.
8. Shepherd, A., Mitchell, T., Lewis, K., Lenhardt, A., Jones, L., Scott, A. et Muir-Wood, R. (2013) *The Geography of Poverty, Disasters and Climate Extremes in 2030*. Londres : ODI.
9. Repris de Lovell, E. et le Masson, V. (2014) 'Equity and Inclusion in Disaster Risk Reduction: Building Resilience for All'. Londres : Climate and Development Knowledge Network et ODI
10. UNDP (United Nations Development Programme) (2007) *Human Development Report 2007/8: Climate Change and Human Development – Fighting Climate Change: Human Solidarity in a Divided World*. New York : UNDP, in Lovell et le Masson (2014).
11. Mitchell, T., Mechler, R. et Harris, K. (2012) 'Tackling Exposure: Placing Disaster Risk Management at the Heart of National Economic and Fiscal Policy', in Mitchell, T. (éd.) *Options for Including Disaster Resilience in Post-2015 Development Goals*. Londres : ODI.
12. Mitchell *et al.* (2012); IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) (2012) 'Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation'. Special Report of Working Groups I and II of the IPCC. Cambridge et New York : Cambridge University Press; Foresight (2012) 'Reducing Risks of Future Disasters: Priorities for Decision Makers'. Final project report. Londres : Government Office for Science, all in Lovell, E. et le Masson, V. (2014).
13. Shepherd, A., Mitchell, T., Lewis, K., Lenhardt, A., Jones, L., Scott, A. et Muir-Wood, R. (2013) *The Geography of Poverty, Disasters and Climate Extremes in 2030*. Londres : ODI.
14. Gaillard, J.C. (2010) 'Caste, Ethnicity, Religious Affiliation and Disaster', in Wisner, B., Gaillard, J.C. et Kelman, I. (éds) (2012) *Handbook of Hazards and Disaster Risk Reduction*. Londres : Routledge.
15. Repris de Lovell, E. et le Masson, V. (2014) 'Equity and Inclusion in Disaster Risk Reduction: Building Resilience for All'. Londres : Climate and Development Knowledge Network et ODI.
16. Mitchell, T., Guha-Sapir, D., Hall, J., Lovell, E., Muir-Wood, R., Norris, A., Scott, L. et Wallemacq, P. (2014) *Setting, Measuring and Monitoring Targets for Reducing Disaster Risk: Recommendations for Post-2015 International Policy Frameworks*. Londres : ODI.

Thank you to all those who reviewed the briefing, particularly to Lead Pakistan for their detailed support. Readers are encouraged to reproduce material from these ODI Briefings for their own publications, as long as they are not being sold commercially.

As copyright holder, ODI requests due acknowledgement and a copy of the publication. For online use, we ask readers to link to the original resource on the ODI website. The views presented in this paper are those of the author(s) and do not necessarily represent the views of ODI.

© Overseas Development Institute 2015. This work is licensed under a Creative Commons AttributionNonCommercial Licence (CC BY-NC 3.0).

Overseas Development Institute  
203 Blackfriars road  
London SE1 8NJ  
Tel: +44 (0)20 7922 0300

odi.org